

Éducation prioritaire : cette expérimentation ne répond pas aux revendications

La FNEC FP-FO a participé à deux audiences concernant l'Éducation prioritaire. La secrétaire d'État à l'Éducation prioritaire et ses représentants ont exposé leurs premières intentions.

Ils indiquent leur volonté d'élargir les territoires, mais ne pas changer la carte de l'Éducation prioritaire et les réseaux REP et REP + existants pour la rentrée 2021. Aucune garantie n'est donnée pour les années suivantes.

La secrétaire d'État souhaite ouvrir une troisième voie par le biais d'expérimentations : les contrats locaux d'accompagnement (CLA). Des « Unités éducatives » (écoles, collège, lycées) seraient ciblées et des moyens alloués de manière progressive en fonction des besoins. L'expérimentation débiterait dès la rentrée 2021 dans trois académies : Aix-Marseille, Lille et Nantes, pour une durée potentielle de trois ans.

Aux questions précises posées par la FNEC FP-FO concernant les conditions d'exercice liées à la labellisation REP/REP+ en particulier les effectifs et le régime indemnitaire, le secrétariat d'État répond qu'il n'y aura pas pour cette expérimentation *« tout un lot de mesure univoque, mais une réponse aux besoins éprouvés par le territoire, avec un intérêt particulier pour la gestion de la carrière des personnels, renforcer les besoins de formation notamment. »*

La FNEC FP-FO a indiqué que ces propositions d'expérimentation ne répondaient pas selon nous aux demandes des personnels et a réaffirmé ses revendications :

- ▶ Aucun recul en termes de conditions de travail et de régime indemnitaire pour les personnels : ce qui signifie aucune sortie pour les écoles et collèges actuellement en REP et REP + et maintien du paiement de la prime ZEP pour les lycées ;
- ▶ Ouverture de négociation pour que de nouvelles écoles, de nouveaux collèges, de nouveaux lycées puissent être labellisés ;
- ▶ Refus d'une part variable pour les indemnités REP et REP + ;
- ▶ Indemnités pour tous les personnels, quelle que soit leur catégorie en particulier AESH, AED...
- ▶ Maintien de tous les dispositifs pour que les personnels puissent faire valoir leur ancienneté en Éducation prioritaire, notamment pour les mutations et l'avancement de grade.

Montreuil le 26 novembre 2020